



# La Lettre *Déchets*

N° 5 - Mai 2004

## Dans ce numéro :

- *La campagne prévention* 2
- *Les rapports annuels déchets*
- *Le Dossier du mois :* 3
  - L'explication de FNE sur son vote à la commission d'agrément des sociétés d'emballages
- *Actualités du réseau :* 6
  - Politique française de développement durable et déclarations de M. Sarkozy : Quelle cohérence ?
  - Retour sur la visite du site de valorisation de déchets du BTP Yprema du 14 mai
- *Programme des assises d'Agen* 7
- *Action déballages du 12 juin 2004*

## A noter

*Assises d'Agen sur la gestion des déchets le :*

*23 et 24 juin 2004*



## Éditorial

### *Les assises, l'été, la loi.*

*Ce Mardi matin (1 Juin) Monsieur Serge Lepeltier a annoncé à la radio la proposition d'une loi sur les déchets pour l'Automne. Ce projet de loi n'est pas nouveau mais il est plaisant d'entendre le nouveau Ministre y faire référence.*

*Avant cette loi se dérouleront les assises nationales des déchets à Agen les 23 et 24 Juin. Nous y interviendrons sur différents sujets (voir le programme) et serons à l'écoute des propos tenus relatifs à la prévention des déchets.*

*Quelles actions significatives et concrètes seront présentées par les participants ?*

*L'affiche présentant cette manifestation mentionne les collectivités, les professionnels, les partenaires presse mais oublie le monde associatif : nous le déplorons.*

*Nous avons fait de la résistance sur l'opération « Stop Pub » et après avoir frôlé la rupture une action d'envergure s'annonce au Ministère... A suivre de près dans les prochains jours.*

*Le temps des pique niques est revenu (celui des cerises aussi) avec la vaisselle jetable qu'on oublie parfois au milieu des champs de coquelicots (nombreux cette année). Là encore économie de bouts de chandelles mais le Lundi de Pentecôte 2005 on pourrait utiliser les mêmes gobelets ou verres que cette année.*

*Plus généralement la détente, les fêtes, les festivals sont source de déchets mais trop souvent on néglige leur gestion dans la préparation, l'organisation des ces événements.*

*Quand la fête est finie de gros sacs poubelle(s) souvent sombres renferment les restes mêlés de notre plaisir.*

*Déchets et plaisir : beau sujet de méditation sur les chemins de randonnée ou à la plage.*

*Je me demande si je n'ai pas besoin de vacances (propres)*

*Bon été à tous*

*J-Luc Jugant  
Pilote du réseau Déchets*



## La campagne prévention

Nous avons la joie de vous présenter le logo de la campagne prévention de FNE que vous retrouverez dans nos bulletins d'information et lors de nos actions prévention



## Les rapports annuels déchets

□ **Rapports Annuels Déchets** - Premier Bilan sur les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets -ADEME-MEDD- FNE

Ce rapport, réalisé par FNE avec l'aide des correspondants du réseau Déchets, que nous remercions encore, est disponible sur les sites de FNE et de l'ADEME. Il a été présenté lors du colloque « connaissance et maîtrise des coûts » des 5 et 6 mai 2004.

Cette expertise avait pour but de réaliser un bilan quantitatif et qualitatif des rapports annuels 2000 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

L'objectif était de déboucher sur des conseils et des recommandations afin d'améliorer la qualité et la crédibilité des rapports annuels.

51 rapports ont été analysés. Ils proviennent d'un panel représentatif de collectivités, établi pour couvrir le mieux possible les différentes caractéristiques territoriales (rural, urbain, situation géographique, etc.).

Ce travail a permis de repérer un certain nombre de lacunes concernant des indicateurs obligatoires, mais aussi des indicateurs non obligatoires mais importants à la compréhension du système général de gestion des déchets.

Les constats relevés ont permis la réalisation de recommandations et de fiches méthodologiques reprenant certains indicateurs importants qui doivent figurer dans les prochains rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

### Les fiches ont pour thèmes :

1. Qui a l'obligation légale de réaliser le rapport annuel déchets ?
2. La prévention
3. Les déchets ne provenant pas des ménages
4. Les unités de traitement.
5. Les faits marquants
6. Les indicateurs financiers

Ces fiches seront à diffuser aux collectivités et aux EPCI en charge de la rédaction des rapports annuels et seront couplées à une rediffusion aux collectivités du "guide de mise en œuvre" du rapport annuel réalisé par l'ADEME .

Il paraît souhaitable que les rapports annuels soient conçus non seulement comme des moyens d'information mais aussi comme un outil pédagogique. On demande au citoyen une participation financière importante, de trier ses déchets, de mettre de côté les emballages, les piles, les pneus, bientôt les produits électriques et électroniques, de faire de la prévention. Pour obtenir l'adhésion du public à ce qu'il faut bien reconnaître comme une contrainte (il est plus simple de mettre tout à la poubelle sans réfléchir), il doit être informé non seulement de la gestion et du coût de l'élimination de ses déchets, mais aussi de l'organisation de cette gestion, des progrès, des projets de nouvelles installations, des faits marquants qui se sont produits dans l'année... . Le rapport annuel peut être un outil répondant à ce besoin. **Vous pouvez télécharger ce rapport : <http://www.fne.asso.fr/PA/dechets/publi/publi.htm>**



## Le Dossier du mois :

### L'explication de FNE sur son vote à la commission d'agrément des sociétés d'emballages

Par Michel Georges, membre du directoire et représentant du réseau Déchets de FNE à la commission d'agrément.

Mis en cause par Monsieur Olivier Guichardaz, journaliste de « recyclage récupération magazine » sur le vote de FNE concernant le ré-agrément des sociétés d'emballages, je tiens à rétablir la véracité du mécanisme amenant au vote et sur le vote de FNE :

**Extrait de l'article publié par Olivier Guichardaz le 30 avril 2004 :**

#### **CHACUN A VOTE POUR SOI (OU L'ESPERE..)**

*L'avis de la dernière commission consultative concernant le nouvel agrément d'Eco-Emballages et Adelphe reflète surtout la composition de cette instance, dans laquelle les collectivités sont minoritaires et où les intérêts financiers de chacun sont importants...*

*Les fédérations professionnelles du déchet et de la récupération (FNADE et Fédérec, avec 1 représentant pour chacune) ont voté de façon différente Fédérec en faveur du réagrément, et la FNADE contre - sans qu'il soit possible d'expliquer clairement cette divergence.*

*...Chez celles de défense de l'environnement, la seule à avoir voté en faveur du réagrément est France Nature Environnement (FNE). Or cette fédération fait l'objet avec Eco-Emballages de plusieurs « partenariats » se traduisant, de fait, par une aide financière de la société agréée (dont le montant reste secret) pour des actions précises : édition de la lettre du réseau Déchets de FNE, site Internet sur la prévention.. Bien entendu, rien ne dit que ces partenariats ont influé sur le vote de la fédération. Mais comme on dit, cela crée des liens.*

*Enfin, chez les associations de consommateurs, le vote a été unanime en faveur du réagrément d'Eco-Emballages, et contre celui d'Adelphe. Les associations expliquent que c'est parce qu'EcoEmballages, à l'inverse d'Adelphe, a répondu favorablement à plusieurs de leurs demandes...*

*... Mais tous prétendent que les partenariats en question ne remettront pas en question leur indépendance, puisqu'ils seront officialisés et « transparents », avec des règles précises garantissant la liberté de chacun*

*Au final, et malgré quelques hésitations et revirements, il n'y avait guère que les représentants des collectivités qui seules subissent directement, tant sur le plan financier que logistique, la charge de la collecte sélective et du tri - pour se prononcer unanimement contre le réagrément.*

*A croire que chaque collègue a voté en fonction de son portefeuille..*

#### **Réponse de FNE :**

Les 38 membres de la commission sont en effet réunis en 8 collèges représentant :

- \* les conditionneurs, sociétés qui mettent sur le marché des produits emballés
- \* les distributeurs, qui les vendent
- \* les collectivités locales (Association des maires de France et Association des départements de France), qui collectent les déchets d'emballages et les traitent ou le font faire
- \* les fédérations professionnelles des secteurs du recyclage et du déchet (opérateurs de collecte, de tri et/ou de négoce des matériaux) (FNADE et FEDEREC)
- \* les "filiales" de matériaux, qui recyclent les déchets d'emballages à leur sortie des centres de tri, pour les collectivités en garantie de reprise
- \* des associations de défense de l'environnement (FNE; Amis de la terre, Agir pour l'environnement, MNLE)
- \* des organisations de consommateurs (UFC, UNAF, CLCV, CLV)
- \* les pouvoirs publics (ministères de l'Ecologie, des Finances, de l'Industrie, de l'Intérieur et de l'Agriculture)

Sur le ré-agrément d'Eco-Emballages, seuls le MNLE et les Amis de la Terre (dont j'avais le pouvoir) ont voté contre (Collège Associatif).

Sur le ré-agrément d'ADELPHE, le collège associatif a voté contre, sauf FNE qui s'est abstenu.

FEDEREC et la FNADE ont voté contre car des négociations entre la FNADE, FEDEREC et les sociétés d'emballages n'ont abouti qu'une semaine seulement avant la réunion de la commission. Le texte pré-

senté n'intégrait pas le contenu de ces accords PARTICULIERS, car les dossiers de demande d'agrément ont été envoyés antérieurement (le 20 mars).

**Au cours de cette réunion, j'ai pris la parole pour expliquer que, bien que nous ayons des conventions de partenariat avec Eco-Emballages et Adelphe, sur des projets ponctuels, nous gardions toute notre liberté d'action et notre indépendance (partenariats qui pouvaient aussi se décliner au niveau des fédérations Régionales ou Départementales). Cette déclaration est actée au procès-verbal de la réunion de la commission.**

Donc rien de secret, ni de vote dirigé, pour le oui de FNE concernant Eco-Emballages et l'abstention concernant ADELPHE.

Le collège associatif est resté uni y compris après le vote. Bien que les avis sur le vote final aient été divergents, nos positions au cours des réunions des commissions de travail ont été sensiblement les mêmes. Un communiqué de presse commun a été rédigé et lors de la dernière réunion préparatoire nous n'avons pas pris part au vote en signe de protestation.

Il est vrai que les positions du collège associatif l'ont été surtout par rapport aux objectifs de recyclage qui sont le minimum imposé par l'Europe en 2008, alors que la fourchette est fixée entre 55 et 80 %, à la non prise en compte de la comparaison équivalent carbone, de plusieurs de nos propositions par le MEDD, notamment concernant le rôle des associations et la notion d'intérêt général.

**Mais c'est le Ministère qui a fixé les lignes directrices pour le ré-agrément (et non des prescriptions comme pour le ré-agrément précédent). La représentante du MEDD a rappelé que nous n'étions qu'une Commission Consultative. Les sociétés d'emballages ont suivi ces lignes directrices !**

Nous n'avons jamais voté globalement sur ces lignes directrices ! Seul un consensus a été trouvé, article après article, mais de nombreux points restaient en suspens sur lesquels tout le collège associatif était opposé. Malheureusement nos avis n'ont pas été pris en compte et aucun vote n'a eu lieu sur ces points litigieux.

Je rappelle :

Le ré-agrément des sociétés d'emballages a été mis au vote en fonction du cahier des charges du Ministère et non des sociétés d'emballages.

Sont néanmoins intégrés et transparents : dans la demande d'agrément d'Eco-Emballages la possibilité d'assister les associations (Attention : seulement sous certaines conditions et dans des domaines ponctuels : Ingénieries, Communications, Transfert de données et d'Expertises).

Adelphe a omis de mentionner par écrit, sinon très sommairement page 24 de la demande de ré-agrément, les partenariats envisageables avec les associations en terme de communication notamment : *(L'action de ces groupes, associations de consommateur et de défense de l'environnement sera confortée par des contractualisations pour faire appel à des expertises particulières. D'ores et déjà, Adelphe a contractualisé avec FNE pour un projet de base de données dans le domaine de la prévention )*. Le directeur M. Ortola en a parlé longuement oralement, rappelant la convention signée avec FNE pour la mise en place d'un site dédié à la prévention.

Je me suis pourtant abstenu lors du vote **avec toutefois une déclaration préalable sur le sens du vote de FNE concernant Adelphe**. Si ce qui a été présenté par le Directeur ORTOLA avait été écrit et non oral, le vote de FNE aurait été différent, mais je n'avais pas autorité pour modifier ce que nous avons décidé la veille, au siège du réseau déchets. (1)

**Je vous rappelle les demandes principales formulées par FNE.**

- Que les objectifs de recyclage soient plus ambitieux ;
- Que l'aide à l'incinération soit moins forte, plus modulée ;
- Que les solutions alternatives émergentes puissent être prises en compte ;
- Que les Sociétés agréées d'emballages, même si elles atteignent les quotas de recyclage, puissent continuer à contractualiser avec de nouveaux adhérents ou reconduire les conventions ;
- Que l'éco-conception, l'utilisation de matériaux recyclés ou a contrario d'emballages perturbateurs de tri fassent l'objet de mesures spécifiques (bonus-malus importants) dès 2005 ;
- Que les sacs plastiques à usage unique fassent l'objet d'une taxe spécifique (bien que la commission ne soit pas l'instance légale pour en débattre).

**Pour en terminer enfin par où j'ai commencé, c'est à dire la mise en cause de l'intégrité de FNE. Monsieur Olivier GUICHARDAZ, qui prose dans « recyclage récupération magazine », n'a jamais participé à aucune des réunions, ni jamais cherché à nous contacter à l'issue du vote ! Aussi, j'ose espérer qu'il n'a pas exprimé le sentiment d'un membre du collège recycleurs, qui, lui était opposé au ré-agrément, mais pour d'autres raisons explicitées plus avant. (négociations particulières non prises en compte et dont nous n'avons malheureusement jamais eu d'écho !).**

*(1) Déclaration orale préliminaire de :*

**Monsieur Georges ORTOLA, Directeur d'ADELPHE.**

*Au départ, Adelphe a forgé son savoir-faire autour du verre (filrière vins et spiritueux pour l'amont, contrat monomatériau verre pour l'aval). Récemment, l'activité s'est ouverte à l'ensemble des contributeurs et aux multimatériaux. Cela explique la spécificité d'Adelphe. Le socle de notre travail au quotidien est un travail administratif, de gestion de flux. Nous faisons preuve d'une efficacité absolue : 17 personnes pour gérer 12 000 contributeurs, 4 millions d'habitants en contrats multimatériaux, et 6 millions en monomatériau verre.*

*Notre approche se fonde sur l'optimisation et la maîtrise des coûts. La satisfaction de collectivités locales, que nous avons mesurée dans une enquête, est le résultat de cette approche. L'obligation qui nous a été faite de contractualiser avec l'ensemble des collectivités qui en ont fait la demande était normale, mais explique aujourd'hui le déséquilibre financier de la société. Nous comptons pallier ce déséquilibre par deux moyens. Tout d'abord, il faut que les producteurs conditionneurs demandent une prestation de service aux collectivités locales, et que celle-ci soit facturée à travers les contributeurs des contrats Eco-Emballages ou des contrats Adelphe. De plus, nous travaillons depuis plusieurs mois à la recherche de nouveaux contributeurs. Nous allons essayer de prendre des contributeurs qui sont déjà dans le circuit.*

*Dans le domaine du verre, nous avons initié des solutions alternatives à la reprise. La R et D que nous avons réalisée il y a deux ans, concernant les ciments de verre, a été utilisée par un grand groupe français. Cela représente un débouché supplémentaire.*

*Enfin, nous voulons participer activement à la réflexion, et à la consolidation du système français. Nous avons d'ores et déjà contractualisé avec certaines associations pour finaliser un certain nombre de projets. Aujourd'hui, il est hors de question de penser que le travail, fondé sur le consommateur qui trie et qui paie, peut se faire sans les associations. A ce titre, nous serons un partenaire actif et attentif. Rigueur, pragmatisme, partage et convivialité sont les valeurs qui ont fait notre richesse. Demain, nous continuerons sur ce chemin.*

[Pour aller plus loin : le point de vue des collectivités locales  
LES MAIRES NE VEULENT PLUS PAYER POUR LES EMBALLAGES JETABLES  
Article : La tribune 6 mai 2004, par Yves Contassot](#)

*... A l'unanimité, les représentants des collectivités territoriales ont rejeté les propositions de renouvellement de l'agrément des deux sociétés Éco-emballages et Adelphe...*

*...Le congrès des maires de France, en novembre, avait déjà donné l'alerte. Il s'était prononcé à l'unanimité pour que le dispositif de financement couvre, à terme, l'intégralité des dépenses de collecte et de traitement des emballages ménagers aujourd'hui financées par les communes. Les Maires de France renvoyaient ainsi les industriels à leurs responsabilités de producteurs qui mettent sur le marché des biens jetables et trop souvent non recyclables, dont les collectivités doivent ensuite prendre en charge les déchets. Les collectivités sont démunies face la logique purement financière des sociétés agréées, qui imposent des " prescriptions techniques minimales", permettant de refuser le recyclage de nombreux déchets alors que les coûts explosent.*

*Au-delà du financement, le dispositif est totalement contraire aux objectifs du développement durable. L'utilisation d'emballages toujours aussi jetables et, dans la majorité des cas, non recyclables, n'est jamais remise en cause. Les emballages jetables sont chaque année plus nombreux et composés de matériaux plus complexes, sans que les sociétés agréées et les pouvoirs publics ne prennent des mesures sérieuses pour la promotion d'emballages durables...*

*La gestion durable des emballages est aujourd'hui une nécessité... Le projet de charte de l'environnement prévoit en effet un véritable droit à polluer grâce à son article 4 qui réduit les obligations des pollueurs à une simple "contribution" à la "réparation" des dégâts qu'ils engendrent. Ce n'est là que la généralisation, dans les principes, du dispositif français du point vert dont les collectivités, l'environnement et les consommateurs sont les victimes.*



### □ Communiqué de presse de FNE (réseau déchets) du vendredi 7 mai 2004

#### Politique française de développement durable et déclarations de M. Sarkozy : Quelle cohérence ?

La déclaration de M. SARKOZY ministre de l'économie, lors de sa conférence de presse trimestrielle du 4 mai, visant à inciter à un développement de la consommation à tout prix s'avère :

- contraire aux principes du développement durable si largement portés par le président de la République et inscrits dans la Stratégie Nationale du Développement durable;
- contraire aux objectifs du plan national de prévention des déchets porté par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable;
- être le leurre d'une ambition à court terme : pousser à la consommation ne résoudra pas les problèmes économiques et sociaux des Français !!!

Dans un contexte de mondialisation des échanges, cette logique conduirait et conduit déjà, inévitablement en France :

- à l'accroissement des inégalités sociales, à une dégradation du niveau de vie, à plus de délocalisations, et donc à une diminution du marché intérieur ;
- à l'accroissement de la production de déchets et des pollutions en tout genre, à une consommation d'énergie et de ressources naturelles accrues.

La fédération France Nature Environnement dénonce l'impasse qui consisterait à fonder notre système économique sur la **production accrue de biens de consommation**.

Sans compter que ceci pousserait les pays en voie de développement à suivre ce modèle qui est en train de montrer ses limites en termes économique, social et environnemental. On est loin de l'économie solidaire !

C'est par l'innovation que l'on créera un modèle durable et non pas en ressortant les vieilles recettes du productivisme, lesquelles ont entraîné des dérives depuis plusieurs décennies en Europe.

Des pistes existent, entre autres, grâce à la dématérialisation, laquelle consiste à la substitution de produits par des services (principe de la location) ou encore en préférant la qualité à la quantité.

Nos sociétés et notre environnement ne peuvent plus "supporter" une consommation aveugle. Il est temps de développer des systèmes alternatifs favorisant les modes de consommation équitables, le bien-être social et la limitation des impacts sur l'environnement.

### □ Retour sur la visite du site de valorisation de déchets du BTP yprema du 14 mai

Yprema est implanté en **Ile de France** (5 sites de production d'éléments valorisables : 2 dans le 77, 1 dans le 91 et 1 dans le 78 depuis 1989 et en Bretagne depuis 2001). Ils emploient 80 personnes, recyclent 1 million de tonnes de matériaux par an.

En 15 ans d'activités, ils ont recyclé 11 millions de tonnes de matériaux de démolition. : déchets de bétons et déchets de voirie (enrobés). Ces déchets représentent 70% des déchets de chantier de démolition. Chiffres nationaux :

- On estime à 7 tonnes par personne et par an notre consommation de granulats.
- On extrait 400 millions de tonnes de granulats naturels par an (c'est la ressource la plus exploitée après l'eau !)
- 1 Km d'autoroute nécessite 30 000 Tonnes de granulats.
- On estime à **25 millions de tonnes** de matériaux de déconstruction potentiellement disponibles (sur 31 millions de déchets BTP), **seulement 6 millions** sont actuellement recyclés.

#### Déroulement de la visite du centre de recyclage des déchets de déconstruction de Massy

- Les déchets y sont acceptés pour un coût d'environ 2€ la tonne.
- les tonnages recyclés sont écoulés auprès de professionnels de la construction (ou des ferrailleurs pour les métaux provenant du béton armé).
- les déchets arrivant (enrobés et bétons séparés) passent au « skalpeur » pour effectuer un premier tri grossier afin d'enlever les éléments en ferrailles qui poseraient des problèmes au concassage.
- les déchets passent ensuite sur un concasseur qui les broient, puis sur un tapis criblé permettant de séparer les déchets de différentes grosseurs.
- ainsi ils obtiennent, de la « grave » qui est inférieure à 31 mm (comme du sable), et des cailloux plus grossiers.
- les déchets une fois traités sont analysés pour déterminer leurs caractéristiques physico-chimiques permettant leur réemploi (il faut qu'ils aient les mêmes propriétés que des matériaux naturels). Ils effectuent, entre autres, des analyses de sulfates pour être sûr qu'il n'y avait pas trop de plâtres (enduits) sur les matériaux recyclés. Les normes donnent la limite de 0,7% de sulfates dans les matériaux.
- ensuite, les produits obtenus sont réutilisés pour de nouvelles constructions, par les professionnels du BTP. *Pour tous renseignements [www.yprema.com](http://www.yprema.com)*



## Programme des assises d'Agen

□ **Au programme de ces assises des déchets : 3 séances plénières, 16 ateliers et 20 forums seront consacrés à la gestion des déchets**

Les interventions du réseau associatif *et de certains de nos correspondants* figurent en italiques :

### **Mercredi 23 juin :**

#### **Séance plénière :**

Gestion des déchets : optimiser les coûts des déchets municipaux

Faisons une réalité de la prévention par la réduction à la source

*Intervention de **Francis CHALOT**, auteur du livre blanc de FNE*

#### **Ateliers :**

1. Collectes et tris sélectifs : limites et possibilités d'évolution

2. Gestion territoriale des déchets assimilés, jusqu'où aller ?

*Intervention de **Bruno Genty**, membre du Directoire déchets*

3. Déchets encombrants : optimiser leur élimination

4. Boues d'épuration : communication et techniques au cœur du choix des filières de traitement

5. Transparence et gestion des déchets

*Intervention de **Delphine TOMBAL**, Chargée de mission du Réseau Déchets*

6. Du CET au CSDU

7. Gestion des déchets exogènes de l'agriculture, quelles avancées ?

### **Jeudi 24 juin :**

#### **Ateliers :**

8. Quel financement pour le service public d'élimination des déchets ?

9. Quelle prise en compte des bio-déchets ?

*Intervention de **Pénélope VINCENT-SWEET**, membre du Directoire Déchets*

10. Modes de gestion et solutions contractuelles

11. Certifier pour mieux gérer

12. Valorisation des déchets : un complément indispensable aux filières traditionnelles de traitement

13. DEEE, un chantier étendu, des acteurs multiples

*Intervention de **Nathalie VILLERMET**, Chargée de mission du réseau Déchets*

14. La mise en place de plans locaux de prévention des déchets

*Président : **Francis CHALOT**, maire de Janville, auteur du livre blanc de FNE*

*Intervention de **Bruno GENTY**, consultant en prévention des déchets*

15. Traitement thermique : quelle mise en œuvre pour le respect des normes ?

16. Prise de compétences de plans d'élimination des déchets

#### **Séance plénière :**

Loi déchets : où en est-on, que peut-on attendre ?

*Intervention de **Jean-Luc JUGANT**, Pilote du Réseau Déchets*

**Nous disposons d'une dizaine d'invitations gratuites** pour participer aux assises nationales des déchets d'Agen. Contactez-nous le plus rapidement possible afin que nous vous réservions une place. A noter que les frais d'hébergement et de transport ne sont pas pris en charge. Inscription avant le 11 juin 2004.

## Action déballage du 12 juin 2004

**Le réseau déchets de FNE relaye l'action du CNIID dans le cadre de son action déballage du 12 juin 2004 :**

« Cette nouvelle opération nationale de déballage est organisée en partenariat avec UFC Que Choisir et Greenpeace, ainsi qu'avec la participation de nombreuses autres associations (Amis de la Terre, ATTAC, Chiche...). Cette action consiste à se rendre dans un supermarché pour faire ses courses et, une fois le passage en caisse effectué, laisser sur place tous les emballages accumulés.

*Nous ne demandons pas la suppression des emballages aux indéniables missions de conservation et d'information, mais une rationalisation de leur utilisation. »*

Si vous souhaitez participer à cette action :

Inscrivez-vous vite auprès du CNIID—Florence Couraud Campagne Production Propre 01 55 78 28 65 [florence@cniid.org](mailto:florence@cniid.org).

**La Lettre Déchets** - N°5 - Mai 2004 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976. **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 – **Directeur de la publication** : Serge Urbano – **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL